



REGLEMENT DU TOURNOI HOMOLOGUE DU TENNIS DE TABLE DE SAINT-OMER LE SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026.

**Adresse : salle du Lypso, site de l'Aa, avenue de Rome 62500
Saint-Omer.**

L'association sportive Tennis de Table de SAINT-OMER organise son tournoi régional le 12 septembre 2026 sur 16 tables.

Cette compétition est homologuée par la FFFT sous le n°.

Nous vous invitons à participer au tournoi qui est ouvert à tous les licenciés FFFT traditionnels de la région Hauts de France.

Les balles fournies par le club seront de la marque Nittaku 3 étoiles.

Les tables sont des modèles Joola.

La salle sera ouverte à partir de 7h30.

ART 1 : Tout joueur pourra participer à 3 séries maximum plus la série Handicap. Les féminines sont autorisées à participer aux séries messieurs. La série handicap est ouverte à tous et se joue en une seule manche de 41 points. Le handicap est de 2 points par différence de 100 points au classement avec un maximum de 18 points.

ART 2 : Séries proposées et Horaires :

- | | | | | |
|-----------|-------|---------------|----------------|-----|
| • Serie A | 8h30 | (36 joueurs) | 500 à 699 pts | 6 € |
| • Serie B | 9h30 | (36 joueurs) | 500 à 899 pts | 6 € |
| • Serie C | 10h30 | (36 joueurs) | 500 à 1099 pts | 6 € |
| • Serie D | 11h30 | (36 joueurs) | 500 à 1299 pts | 6 € |
| • Serie E | 12h30 | (36 joueurs) | 500 à 1499 pts | 6 € |
| • Serie F | 13h30 | (36 joueuses) | féminines | 6 € |
| • Série G | 14h30 | (36 joueurs) | Open | 6 € |
| • Série H | 15H30 | (64 joueurs) | Handicap | 6 € |

Le Pointage 30 min avant chaque série.

Ce sont les classements FFFT de la première phase saison 2026/2027 qui sera pris compte.

ART 3 : Toutes les séries se joueront par poules de 3, avec 2 qualifiés par poule, puis élimination directe. La série Handicap se joue avec un tableau à élimination directe. Toutes les rencontres se joueront en 3 sets gagnants.

ART 4 : La date limite d'inscription est fixée au jeudi 11 septembre 2025. Les inscriptions se feront sur le site Helloasso.

ART 5 : Les règles de la FFTT seront appliquées dans leur intégralité.

ART 6 : Tout joueur devra être muni de sa licence, être en règle avec la certification médicale (suivant la réglementation en vigueur). La tenue sportive réglementaire est exigée.

ART 7 : Dotation du tournoi : le 1^{er} : 40%, le 2^{ème} : 25%, le 3^{ème} : 15% et le 4^{ème} : 10%

ART 9 : Les joueurs devront se trouver dans l'aire de jeu en tenue de sport et aucun spectateur ne pourra entrer. Le scratch sera prononcé après le 3^{ème} appel.

ART 10 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, etc. pouvant survenir durant la compétition.

ART 11 : Le fait de s'engager dans ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

ART 12 : Les organisateurs pourront modifier à tout moment ce règlement pour le bon déroulement de cette manifestation.

ART 13 : Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse, médias divers ...)

ART 14 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

ART 15 : Pour les personnes ne disposant pas de connexion internet, il est possible de s'inscrire par téléphone auprès de Mme. Mockelyn Elodie au 06 44 26 83 85.

RESTAURATION : Une buvette (sandwichs, boissons) fonctionnera en permanence.

Merci de votre attention et bienvenue au tournoi de Saint-Omer 2026.